

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

748777

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6993 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : 7<sup>e</sup> SOUHAÏL LAHSEN

Date de naissance : 13/01/1958

Adresse : WADAI IMME AL WIAM AS9 AULFA  
CARABLAZEN

Tél. : 0668982771 Total des frais engagés : 1408,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

Complètement longéant

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ENNAÏD ILHAM Age: 61

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ( Complètement longéant )

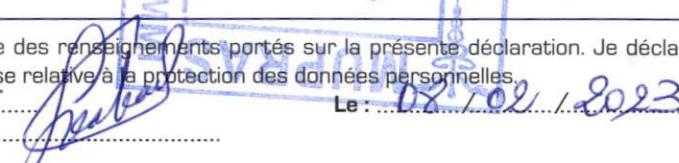
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : 

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 08/02/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET



CIM-1

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	الشئون التجارية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fourneurs dispositifs médicaux
٢٠٢٢/١١/٢٢	Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fourneurs dispositifs médicaux
INP : 92052208	INP : 92052208
INP : 1111111111	INP : 1111111111
INP : 1111111111	INP : 1111111111

CIM -10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

INP:

INP:

**INP:** | | | | | | | |

Actes Paramédicaux

MME ENNAIM ILHAM

BD OUM RABII IMM 2 ETG 3

APPT 9 OULFA

CASABLANCA

CASABLANCA HAY EL OULFA

20202

N° de Dossier : 77674713 Date et heure : 28/11/2022 10:22

Nom et prénom Assuré : ENNAIM ILHAM

Immatriculation : 93429629 / 090088639

Nom et prénom Bénéficiaire/Rang: ENNAIM ILHAM / 01

Type de dossier : FEUILLE DE SOINS

Lieu de réception : CASA 90158

Valeur en Dirhams : 1.408,50 Nombre de pièces : 1

Code Etablissement : Agent de réception : 9MGE398

Nom Etablissement :

## Accusé de Réception





Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

Casablanca, le

10 NOV. 2022

MENTENNAIR ICHUM

72, n x 3

Detourne l  100

95

Family: Diptera

SV

185,70 x 3

100

Argy

三

Miss Phen

12. *Ala Morano*

15 - 18

Wester

—10—

long

28,  $n^{\frac{1}{2}}$  ~~in~~ of ~~Engage~~

1900 17 x 24

1 recenter <sup>82</sup> 3 well N 14  
4960+4 - D CURE Fort 100.000 1015.116

Sur Rendez-vous

Pharmacie SALAM

BP 5710 CASA

Bd. Oum Rabia E Ouafaa 1<sup>er</sup>

Magasin N° 11 Hay Hassani

MPS, SD

DAL

hadi Boutaleb & Bd. SRD; Abderrahmane, Imm.  
BEN YOUSSEF 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca  
Tél : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66

DÉTENSIEL® 10 mg  
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg  
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

DÉTENSIEL® 10 mg  
30 comprimés pelliculés sécables



6 118001 101788

PPV : 72,00 DH

Distribué par Cooper Pharma

6 118001 040117

DIGOXINE 0,25 mg

(Digoxine)

30 comprimés

BOTTU S.A.

PPV: 25 DH 00

34 009 33 46 60 91

Remboursable

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025

Glucophage® 1000 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 081333

Glucophage® 1000 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 081333

Glucophage® 1000 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 081333

Glucophage® 1000 mg

30 Comprimés pelliculés



6 118000 081333



6 118001 320103

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025



6 118001 320103

PPV: 49,60 DH  
LOT: 22H22  
EXP: 08/2025



Recherche

ok

PRODUCTEURS DE SOINS

ASSURÉS

EMPLOYEURS

CNOPS



Ce plug-in n'est pas compatible.



Accueil &gt; Application &gt; assure app

Ma Situation Remboursements Prises en charge Immatriculation Menu ▾

En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	EN COURS DE TRAITEMENT 1	PAYE	NON PAYE 2					
➊ Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.								
Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Palement	Mode Palement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 1	-	20/01/2023	Virement	-	1 408,50	1 182,70	8,50	1 191,20
77674713	28/11/2022	Payé en : 53 jours		ENNAIM ILHAM	1 408,50	1 182,70	8,50	1 191,20
1	-	19/01/2023	Virement	-	240,00	172,80	43,20	216,00
1	-	03/10/2022	Virement	-	175,00	129,60	32,40	162,00
1	-	11/08/2022	Virement	-	180,00	129,60	32,40	162,00
1	-	30/06/2022	Virement	-	180,00	132,00	33,00	165,00
1	-	23/04/2022	Virement	-	1 867,60	1 465,70	265,90	1 731,60
1	-	16/03/2022	Virement	-	240,00	164,80	41,20	206,00

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : Télécharger ★★★★★

Contrôle Médical RO

\* AFFICHAGE \*

L295TPVO L295TDVO

5/01/21

09 MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCA CMR CAISSE MAROCAINE DES RETRAIT

090088639 01 MME ENNAIM ILHAM

NO 518 BD MOUDIBOUKEITA CASABLANCA 20000 CASABLANCA CENTRE DE TRI

**N° dossier : 37193750**

Adhérent : 93429629 Rang : 01

**Période de couverture : du 4/12/2020 au 4/12/2025**

Avis : N RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE ALD Date de retour : 7/09/2020

Exonération : L ALD

**Lettre clé : E022 MONOVALVULOPATHIE MITRALE**

Quantités accordées : 1,00 Montant accordé :

Quantités consommées : Montant consommé :

Coefficient : Taux :

Date de prescription : Prescripteur :

Date de départ au CM : 7/09/2020

N° dents :

Commentaire :

Der. MAJ : 07092020 Util : CN8070

